



Municipalité de
Sainte-Mélanie



RÈGLES POUR L'ARROSAGE EXTÉRIEUR

Règlement municipal 387-99

Attention à tous les usagers des réseaux d'aqueduc (Belleville, Carillon et Village). Voici les règles applicables pour l'utilisation extérieure de l'eau potable (*arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbres, arbustes et autres végétaux, ainsi que le lavage des véhicules et entrées de cours, etc*).

L'arrosage est interdit sauf :

POUR LES UTILISATEURS D'UN SYSTÈME D'ARROSAGE AUTOMATIQUE (SPRINKLERS)

Entre 0h et 5h les jours suivants seulement

Pour les bâtiments dont le numéro civique est PAIR :
les mardis, jeudis et samedis.

Pour les bâtiments dont le numéro civique est IMPAIR :
les mercredis, vendredis et dimanches.

POUR LES AUTRES UTILISATEURS

Entre 19h30 et 22h30 les jours suivants seulement

Pour les bâtiments dont le numéro civique est PAIR :
les mardis, jeudis et samedis.

Pour les bâtiments dont le numéro civique est IMPAIR :
les mercredis, vendredis et dimanches.

Dans tous les cas et en aucun temps, l'eau provenant de l'arrosage ne doit ruisseler dans la rue ou sur les propriétés avoisinantes.

Des inspections régulières auront lieu
et des constats d'infraction seront remis aux fautifs sans autres avis

Prenez note également que la Municipalité peut interdire l'arrosage extérieur pour économiser l'eau potable. L'inspecteur municipal est autorisé à faire cesser l'arrosage extérieur et en aviser les citoyens concernés. Au besoin, un avis d'interdiction pourrait également être distribué. Toute contravention à cette interdiction d'arrosage est passible d'amendes sans préavis ou délai.

Pour vérifier s'il y a un avis d'interdiction (ou lever), vérifiez sur le site www.sainte-melanie.ca dans la section avis public ou sur la page Facebook de la Municipalité. Merci de votre collaboration. Service des travaux publics : 450 889-5871 poste 236.



RÉCUPÉRER L'EAU DE PLUIE

Durant l'été, l'eau potable est une ressource précieuse souvent utilisée pour des usages ne nécessitant pas une eau chlorée. Les barils récupérateur d'eau de pluie permettent de fournir l'eau pour des usages tels que le jardinage et le nettoyage extérieur. Récupérer l'eau de pluie est un geste écologique et économique.